

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Champagne et nucléaire : le tribunal administratif rejette la requête du CIVC

Champagne et nucléaire : le tribunal administratif rejette la requête du CIVC

Par *Anonyme*

Créé le 15/10/2010 08:55

Une longue procédure déclenchée depuis janvier 2007, huit mémoires au total de part et d'autre, et finalement, le rejet de la demande du monde du champagne...

Le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC) ne tentait pas moins que de faire annuler l'arrêté d'août 2006 qui autorise l'Andra (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à « effectuer des rejets d'effluents liquides et gazeux et des prélèvements d'eau pour le centre de stockage de l'Aube », sis à Soulaines, tout près de l'aire d'appellation champagne.

Pour ce faire, le CIVC mettait en avant le fait que l'arrêté avait été pris sur la base d'une étude d'impact irrégulière au motif qu'elle « ne présente pas les effets du centre de stockage sur l'environnement ». Que ce soit l'Andra ou le ministère de l'Écologie, on a cherché à faire valoir que le CIVC « n'avait pas compétence pour engager une action en justice », que « les rejets d'effluents liquides ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la production du vignoble champenois » et que le CIVC « ne démontre pas en quoi l'adoption de l'arrêté attaqué relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation ». Dans son jugement, le tribunal administratif, s'il reconnaît la qualité du CIVC pour engager un tel recours, a décidé que le décret d'août 2006 « a fait une exacte application des dispositions » et « qu'il ne résulte pas de l'instruction que l'arrêté attaqué soit entaché d'une erreur manifeste » pour rejeter la requête du CIVC et le condamner à verser 1 000 € à l'Andra au titre des frais exposés. Une décision contre laquelle le CIVC peut faire appel même si on se laissait le temps d'analyser le jugement, hier soir, du côté d'Épernay.

F.G.

URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/champagne-et-nucleaire-le-tribunal-administratif-rejette-la-requete-du-civc>